

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

**Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 septembre à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.**

**Sont présents les conseillers de comté suivants :**

|     |                        |              |                            |
|-----|------------------------|--------------|----------------------------|
| M.  | Ulrick Chérubin        | Maire        | Amos                       |
| M.  | Lionel Pelchat         | Maire        | Barraute                   |
| M.  | Raymond Doré           | Maire        | Berry                      |
| M.  | Rosaire Guénette       | Maire        | Champneuf                  |
| M.  | Eric Comeau            | Maire        | La Corne                   |
| M.  | Guy Lemire             | Maire        | La Morandière              |
| M.  | René Martineau         | Maire        | La Motte                   |
| M.  | Guy Baril              | Maire        | Landrienne                 |
| M.  | Rémi Gilbert           | Maire        | Launay                     |
| M.  | Stephan Lavoie         | Maire        | Preissac                   |
| M.  | Marc-Antoine Pelletier | Maire        | Rochebaucourt              |
| M.  | Maurice Godbout        | Maire        | Saint-Dominique-du-Rosaire |
| M.  | Raymond Carignan       | Maire        | Saint-Félix-de-Dalquier    |
| M.  | Jacques Riopel         | Maire        | Saint-Marc-de-Figuery      |
| M.  | Félix Offroy           | Représentant | Saint-Mathieu-d'Harricana  |
| M.  | Pascal Rheault         | Maire        | Sainte-Gertrude-Manneville |
| Mme | Anita Larochelle       | Mairesse     | Trécesson                  |
| M.  | Ulrick Lebreux         | Représentant | TNO Lac-Chicobi (Guyenne)  |

**Ainsi que :**

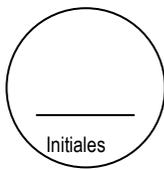
|     |                 |  |
|-----|-----------------|--|
| Mme | Josée Couillard | Directrice générale adjointe                     |
| M.  | Normand Grenier | Directeur du Service d'Aménagement               |
| Mme | Danielle Hamel  | Directrice du Service Finances et administration |

169-09-2014

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Prière**
2. **Appel nominal**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Présentation des états financiers audités de la MRC et des TNO au 31 décembre 2013**
5. **Nomination de l'auditeur pour 2014**
6. **Procès verbaux**
  - 6.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 juin 2014
  - 6.2. Suivi du Comité administratif du 9 juillet 2014
  - 6.3. Suivi du Comité administratif du 3 septembre 2014
7. **Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)**
8. **Correspondances**
9. **CLD Abitibi**
  - 9.1. Dépôt du Bulletin rural
  - 9.2. Dépôt du Bulletin trimestriel
10. **Administration**
  - 10.1. Reddition de comptes MEIE 2014
  - 10.2. États financiers non-audités des TNO au 31 août 2014
  - 10.3. États financiers non-audités de la MRC au 31 août 2014
  - 10.4. FIER Abitibi-Témiscamingue – Création d'un nouveau fonds (MRC d'Abitibi)
  - 10.5. Approbation des conditions d'embauche DGA
  - 10.6. Réaffectation budgétaire des GES
  - 10.7. Entente de partenariat durable avec la Ville d'Amos
  - 10.8. Départ directeur Service aménagement
  - 10.9. Corporation du Mont-Vidéo
11. **Service d'Aménagement**
  - 11.1. Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
    - 11.1.1. Dépôt du portrait agroalimentaire de la MRC d'Abitibi
    - 11.1.2. Élaboration d'un PDZA – Recommandations du comité consultatif agricole élargi
    - 11.1.3. Demande d'aide financière au Pacte rural – Appui et autorisation
    - 11.1.4. Convention d'aide financière entre le MAPAQ et la MRC – Autorisation
  - 11.2. Travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent – Affluent du ruisseau Dubé
  - 11.3. Règlement numéro 144 modifiant le Schéma d'aménagement
    - 11.3.1. Dépôt du rapport de consultation
    - 11.3.2. Adoption du règlement numéro 144



11.3.3. Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme du règlement numéro 144 - Adoption

- 11.4. Étude sur le transport – Résolution
- 11.5. Projet de résolution – Règlement Q.2, r.22 – Problématique en sol imperméable

**12. Sécurité Incendie**

- 12.1. Résolution pour la transmission des rapports DSI-2003 aux autorités concernées
- 12.2. Demande de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville - modification au Schéma incendie
- 12.3. Dépôt et adoption du Rapport annuel des activités du Schéma de couverture de risque du Service incendie

**13. Autres sujets**

- 13.1. Délégation de gestion baux de villégiature, sablières et gravières (suivi)

**14. Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)**

---

---

**15. Information**

- 15.1. Représentations du préfet

**16. Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE

**170-09-2014**

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE LA MRC AU 31 DÉCEMBRE 2013**

L'auditeur Monsieur Daniel Tétreault, présente les états financiers de la MRC d'Abitibi audités au 31 décembre 2013. Ces états financiers sont classés aux archives de la MRC d'Abitibi sous la cote 2-4-4-002.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu d'adopter les états financiers audités de la MRC d'Abitibi tels que présentés.

ADOPTÉE

**171-09-2014**

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DES TNO AU 31 DÉCEMBRE 2013**

L'auditeur Monsieur Daniel Tétreault, présente les états financiers des TNO de la MRC d'Abitibi audités au 31 décembre 2013. Ces états financiers sont classés aux archives de la MRC d'Abitibi sous la cote 2-4-4-003.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'adopter les états financiers audités des TNO de la MRC d'Abitibi tels que présentés.

ADOPTÉE

*L'auditeur Monsieur Daniel Tétreault se retire de la réunion, il est 20h00.*

**NOMINATION DE L'AUDITEUR**

L'auditeur Monsieur Daniel Tétreault nous transmettra son offre de services pour le prochain exercice et ce point sera abordé lors d'une prochaine assemblée.

**172-09-2014**

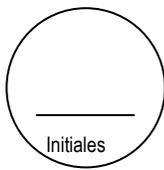
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2014**

Les maires ont reçu par courriel le procès-verbal de la rencontre de l'Assemblée générale du 11 juin 2014. Monsieur Martin Roch, préfet, souligne qu'à l'avenir il n'y aura plus de copie papier remise lors de l'assemblée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 11 juin 2014.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Mme Suzanne Adam, citoyenne de la MRC d'Abitibi, souhaite connaître les mesures prises pour protéger l'environnement à Amos.



## CORRESPONDANCES

### ☞ CORRESPONDANCES PRÉSENTÉES À TITRE D'INFORMATION

---

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Expéditeur :</b> | M. François Gendron  |
| <b>Date :</b>       | 5 juin 2014  |
| <b>Objet :</b>      | Résolution des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi pour le féliciter de son record de longévité |
| <b>Précisions :</b> | Remerciements de la part de M. Gendron   |

---

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Expéditeur :</b> | Benoit de Villiers, PDG de RECYC-QUEBEC  |
| <b>Date :</b>       | 9 juin 2014  |
| <b>Objet :</b>      | Programme d'aide financière "Performance des ICI en GMR" de RECYC-Québec – demande de reconduction et appui présenté par l'Assemblée générale des maires par la résolution AG-122-05-2014  |
| <b>Précisions :</b> | Comprend les préoccupations soulevées par l'Assemblée générale des maires. Les fonds qui avaient été alloués s'inscrivaient dans le cadre du plan d'action 2011-2015 et ils sont tous engagés. Ils étudient présentement les mesures de soutien qui devraient être mises en place, le tout dans le respect des priorités actuelles de gestion des matières résiduelles au Québec, qui sont notamment exprimées par le biais des différentes Tables de concertation auxquelles participe RECYC-QUÉBEC. Les résultats nous seront communiqués dans les meilleurs délais possibles. |

---

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Expéditeur :</b> | André Bernier, directeur adjoint, Cabinet du ministre, MAMOT  |
| <b>Date :</b>       | 21 juillet 2014   |
| <b>Objet :</b>      | Suivi de la résolution AG-146-06-2014 de l'Assemblée générale des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi – Demande au MAMOT pour retarder l'échéancier du dépôt des rôles d'évaluation modernisés en raison des difficultés liées à la récente acquisition de SMI Informatique par une autre firme.   |
| <b>Précisions :</b> | Nous informe qu'il est impossible de donner une suite favorable à la demande du conseil. Retarder de trois ans l'échéance de modernisation retarderait à une date trop tardive l'entrée en vigueur des rôles modernisés. Il revient à chaque organisme responsable de l'évaluation foncière de négocier la teneur du contrat avec son fournisseur informatique, le ministère n'ayant pas à s'ingérer dans ces liens d'affaires. |

---

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Expéditeur :</b> | Jasmin Savard, Union des municipalités du Québec  |
| <b>Date :</b>       | 11 juillet 2014   |
| <b>Objet :</b>      | Suivi de la résolution AG-147-06-2014 de l'Assemblée générale des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi – Normes comptables, demandes au gouvernement provincial |
| <b>Précisions :</b> | Accusé réception  |

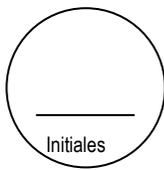
---

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Expéditeur :</b> | Jasmin Savard, Union des municipalités du Québec  |
| <b>Date :</b>       | 18 juin 2014  |
| <b>Objet :</b>      | Suivi de la résolution AG-124-05-2014 de l'Assemblée générale des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi – Sablière Grande Jetté – Révocation de bail |
| <b>Précisions :</b> | Accusé réception  |

---

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Expéditeur :</b> | MRC de Rimouski-Neigette   |
| <b>Date :</b>       | 9 juillet 2014   |
| <b>Objet :</b>      | Résolution de leur conseil au sujet de la réduction du financement des CLD   |
| <b>Précisions :</b> | Signifient au gouvernement leur désapprobation. Demandent au gouvernement de renoncer à la réduction du financement pour 2014. |

---



**Expéditeur :** Mario Clermont, DG de Laurentide Re-Sources  
**Date :** 10 juillet 2014  
**Objet :** Demande d'amélioration du service à la clientèle et planification des transports  
**Précisions :** Une résolution a été adoptée par le conseil de la MRC Matawinie en juin car le service reçu par l'entreprise n'était pas à la hauteur de leurs attentes. La lettre fait une mise au point des éléments ayant diminué la qualité du service à la clientèle ainsi que des actions mises en place pour améliorer ce service.

---

**Expéditeur :** Fédération Québécoise des municipalités du Québec  
**Date :** 17 juillet 2014  
**Objet :** Résolution de leur conseil au sujet de la situation des services postaux en milieu rural  
**Précisions :** Ils ont pris position en regard de l'importance du maintien des services postaux en région.  
Pour la FQM, la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux. La FQM recommande donc :

- Que soit prolongé le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et que ce processus et le moratoire soient plus transparents.
- Appui également la mise en place d'un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole.
- Recommande à la ministre que soit établi un processus décisionnel uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

---

**Expéditeur :** Annick Desilets, Fédération Québécoise des Municipalités  
**Date :** 11 juillet 2014  
**Objet :** Suivi de la résolution AG-147-06-2014 de l'Assemblée générale des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi – Normes comptables, demandes au gouvernement provincial  
**Précisions :** Accusé réception

---

**Expéditeur :** G. Labrie, MAMOT  
**Date :** 11 juillet 2014  
**Objet :** Suivi de la résolution AG-147-06-2014 de l'Assemblée générale des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi – Normes comptables, demandes au gouvernement provincial  
**Précisions :** Accusé réception

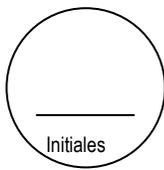
---

**Expéditeur :** Alain Guimond, président Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue  
**Date :** 23 juillet 2014  
**Objet :** Fusion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec avec celle de l'Outaouais au Ministère de la culture et des communications.  
**Précisions :** La réorganisation des services aurait dû faire l'objet d'une consultation et de discussions avec le milieu. L'annonce de l'arrivée de Mme Anne-Marie Gendron et du départ de Mme Monik Duhaime aurait dû faire l'objet de lettres distinctes afin de donner à chacune, le crédit nécessaire. Souhaite que le ministère reconsidère sa décision concernant la réorganisation des services.

---

**Expéditeur :** Annick Desilets, Fédération Québécoise des municipalités  
**Date :** 24 juillet 2014  
**Objet :** Suivi de la résolution AG-146-06-2014 de l'Assemblée générale des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi – Demande au MAMOT pour retarder l'échéancier du dépôt des rôles d'évaluation modernisés en raison des difficultés liées à la récente acquisition de SMI Informatique par une autre firme.  
**Précisions :** Accusé réception

---



**Expéditeur :** Fédération Québécoise des municipalités  
**Date :** 28 juillet 2014  
**Objet :** Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013  
**Précisions :** La FQM et le gouvernement reprendront sous peu les négociations en vue de conclure la nouvelle entente de partenariat fiscal et financier.  
La FQM entend effectuer des représentations afin de maintenir les mesures déposées en juin 2013. De plus, la FQM requerra au gouvernement un transfert accru des redevances sur les ressources naturelles. La FQM entend également revendiquer des revenus prévisibles et stables pour les municipalités ainsi que l'accès à de nouvelles sources de revenus qui permettront de diversifier les ressources financières pour les municipalités.

---

**Expéditeur :** Richard Nantel, Municipalité de Barraute  
**Date :** 19 août 2014  
**Objet :** Centre de formation pompiers à Barraute  
**Précisions :** Résolution du conseil de la municipalité nous informant de l'abandon du projet.

---

**Expéditeur :** Louise Lambert, MAMOT  
**Date :** 26 août 2014  
**Objet :** Grand Prix de la ruralité 2014  
**Précisions :** Nous informe qu'ils ont reçu la candidature de la MRC d'Abitibi pour l'obtention du prix Mobilisation et qu'elle a été soumise au jury national des Grands Prix de la ruralité 2014. Cette candidature n'a pu être retenue malgré ses réalisations probantes.

---

**Expéditeur :** MRC Vallée-de-l'Or  
**Date :** 21 août 2014  
**Objet :** Résolution 227-08-2014 – Appui à la Ville de Rouyn-Noranda sur l'harmonisation des rapports sur l'extraction de substances minérales de surface.  
**Précisions :** La Ville de Rouyn-Noranda effectue des démarches auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à l'effet d'adopter une modification législative afin d'harmoniser les rapports à être remis par les entrepreneurs relativement aux redevances et substances minérales ainsi que les dates de production de divers rapports.

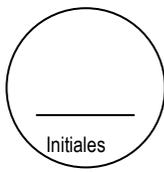
---

**Expéditeur :** Commission scolaire Harricana  
**Date :** 21 août 2014  
**Objet :** Conseil des commissaires – élections à venir  
**Précisions :** M. Michel Gagnon, président de la CSH a annoncé qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat lors des prochaines élections scolaires. M. Gagnon a été impliqué pendant plus de 20 ans en politique scolaire, dont 7 ans à la présidence de la CSH.

---

**Expéditeur :** MRC Robert-Cliche  
**Date :** 20 août 2014  
**Objet :** Résolution du conseil de la MRC – Programme Réno-Village  
**Précisions :** Le conseil demande au gouvernement du Québec d'épargner le programme Réno-Village dans ses efforts de rationalisation des finances publiques.

---



☞ **CORRESPONDANCES PRÉSENTÉES POUR PRISE DE DÉCISION**

---

**173-09-2014**

**Représentants de la MRC d'Abitibi auprès de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts**

CONSIDÉRANT QUE l'Agence demande à chacune des MRC faisant partie de son territoire, de désigner par résolution cinq (5) personnes physiques à titre de représentant du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces 5 membres incluent notre administrateur délégué à l'Agence;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat de l'administrateur est d'un an en autant qu'il conserve sa qualité de membre du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE seuls les membres du conseil de la MRC ou d'une municipalité locale, membres en règle de l'Agence, pourront agir à titre de représentant municipal votant à l'assemblée générale annuelle.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de désigner les personnes suivantes, à titre de représentants du monde municipal auprès de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts :

- M. Pierre Rheault, Maire de Ste-Gertrude-Manneville
- M. Maurice Godbout, Maire de St-Dominique du Rosaire
- M. Raymond Doré, Maire de Berry
- M. Rémi Gilbert, Maire de Launay

ADOPTÉE

---

**174-09-2014**

**Appui à la MRC Matawinie – amélioration du service à la clientèle et planification des transports de Laurentide Re/Sources-Décision**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de soutenir la résolution de la MRC Matawinie concernant l'amélioration du service à la clientèle et la planification des transports de Laurentide Re/Sources-Décision

---

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Expéditeur :</b> | Mme Christine Moore  |
| <b>Date :</b>       | 8 juillet 2014   |
| <b>Objet :</b>      | Campagne Sauvons Radio-Canada  |
| <b>Précisions :</b> | Les élus du NPD ont lancé cette campagne car ils croient que les coupures dans le financement de SRC fragilisent la santé financière de SRC. Pour sa part, Mme Moore croit qu'à long terme, ces coupures remettent en question la capacité de SRC d'effectuer une couverture médiatique régionale en Abitibi-Témiscamingue. Elle invite donc les gens à supporter leur campagne et à signer la pétition. |
| <b>Suivi :</b>      | Aucun suivi à donner à cette correspondance  |

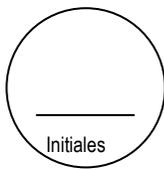
---

**175-09-2014**

**Appui à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Demande d'appui de toutes les MRC du Québec**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu de soutenir la résolution de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est sollicitant l'appui de l'ensemble des MRC du Québec afin de demander au gouvernement du Québec d'octroyer de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'amélioration de l'habitat.

---



---

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Expéditeur :</b> | MRC d'Abitibi-Ouest   |
| <b>Date :</b>       | 15 juillet 2014   |
| <b>Objet :</b>      | Résolution du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest. Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire – Programme de développement régional et forestier.   |
| <b>Précisions :</b> | Demande à la Conférence régionale des élus de l'AT de maintenir la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de la MRCAO.<br>Demande à la CRÉAT de répartir à parts égales entre les cinq MRC de l'A-T le budget de 60 000 \$ en provenance du Programme de développement régional et forestier. |
| <b>Suivi :</b>      | Aucun suivi à donner à cette correspondance   |

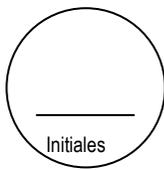
---

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Expéditeur :</b> | MRC d'Abitibi-Ouest  |
| <b>Date :</b>       | 18 juillet 2014  |
| <b>Objet :</b>      | Résolution du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest. Programme de développement régional et forestier – Répartition de l'enveloppe 2014-2015   |
| <b>Précisions :</b> | Demande à la Conférence régionale des élus de l'AT d'appliquer en 2014-2015, la même répartition de l'enveloppe financière du Programme de développement régional et forestier qu'en 2013-2014.<br>S'il y a réduction de l'enveloppe régionale, de procéder à une répartition équitable de cette réduction entre les organismes concernés, et ce, au prorata de la diminution confirmée. |
| <b>Suivi :</b>      | Aucun suivi à donner à cette correspondance  |

---

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Expéditeur :</b> | MRC de Beauce-Sartigan   |
| <b>Date :</b>       | 21 août 2014   |
| <b>Objet :</b>      | Résolution du conseil de la MRC de Beauce-Sartigan concernant les frais du Tribunal administratif du Québec.   |
| <b>Précisions :</b> | Ils ont résolu d'aviser la FQM de la problématique engendrée par l'application actuelle de la loi et de lui demander d'intervenir auprès des autorités gouvernementales concernées. Depuis 2013, les nouveaux tarifs afférents aux recours pour les recours au TAQ impliquent des charges administratives additionnelles pour les municipalités. |
| <b>Suivi :</b>      | Aucun suivi à donner à cette correspondance  |

---



#### **CLD ABITIBI – DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Deux documents sont remis aux conseillers de comté de la part du CLD Abitibi, soit le Bulletin rural et le Bulletin trimestriel.

**176-09-2014**

#### **REDDITION DE COMPTES 2013- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de la reddition de compte du CLD;

CONSIDÉRANT QUE le CLD a fourni tous les documents nécessaires à la rédaction de ce rapport ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit confirmer au ministère que la subvention reçue a bien été transférée au CLD;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes doit être approuvée et transmise au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu :

- D'autoriser le préfet Monsieur Martin Roch à signer pour et au nom de la MRC d'Abitibi, la nouvelle annexe 2 et qu'elle soit transmise au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

ADOPTÉE

---

#### **ÉTATS FINANCIERS NON-AUDITÉS DES TNO AU 31 AOÛT 2014**

Les conseillers de comté sont invités à prendre connaissance des états financiers non-audités des TNO en date du 31 août 2014.

#### **ÉTATS FINANCIERS NON-AUDITÉS DE LA MRC ABITIBI AU 31 AOÛT 2014**

Les conseillers de comté sont invités à prendre connaissance des états financiers non-audités de la MRC d'Abitibi en date du 31 août 2014.

#### **FIER ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS (MRC ABITIBI)**

Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert aimerait savoir s'il sera possible pour les municipalités d'effectuer une demande d'aide financière pour différents projets dans le cadre des fonds inutilisés qui seront retournés à la MRC d'Abitibi, suite au fonds FIER Abitibi-Témiscamingue.

Monsieur Martin Roch, préfet, expose qu'il n'y pas de programme prévu pour l'instant afin de disposer de cette somme et que le CLD a signifié son intention de présenter un projet de fonds d'investissement. Il propose donc d'attendre de recevoir le projet du CLD avant d'inviter les conseillers à se prononcer concernant l'affectation de cette somme.

**177-09-2014**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de lever la séance à 20h56.

ADOPTÉE

#### **HUIS-CLOS**

Les conseillers de comté procèdent à un huis-clos.

*Il est 20h56 et Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan s'absente de la rencontre.*

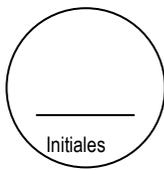
*Il est 21h16 et Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan revient à la rencontre.*

**178-09-2014**

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu d'ouvrir la séance à 21h16.

ADOPTÉE



179-09-2014

**APPROBATION DES CONDITIONS D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de procéder l'embauche de madame Josée Couillard, au poste de directrice générale adjointe, selon les termes prévus au contrat.

ADOPTÉE

180-09-2014

**RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE POUR LE RAPPORT DE QUANTIFICATION DES GES**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 13 juin 2013, les élus ont décidé d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 TM et de mandater le Service d'aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail (résolution no 080-06-2013);

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a présenté une demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC) afin de l'aider à réaliser le projet de plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a demandé à la MRC d'Abitibi certaines précisions venant modifier son rapport de quantification des GES, dont la réfection du calcul des émissions de méthane du LET en se basant sur la valeur du potentiel de production de méthane; la réfection du calcul des émissions d'oxyde nitreux dues au traitement aérobique du lixiviat du LET en utilisant la concentration d'azote mesurée dans ledit lixiviat et la correction du tableau de l'annexe 1 pour que les données y figurant soient conformes aux données attendues;

CONSIDÉRANT QUE le PTMOBC exige un avis de validation par un tiers dont les méthodes et les compétences répondent aux exigences de la norme *ISO 14064 – Partie 3 : Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre*;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette modification représente un montant inférieur à 25 000 \$ et que la Loi permet l'octroi de contrats de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté ont convenu (CA-115-07-2014) d'accepter l'offre de services de la firme Roche, au montant de 3 000 \$ avant taxes pour effectuer les modifications nécessaires au rapport de quantification des GES;

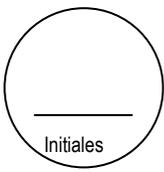
CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté ont convenu (CA-115-07-2014) d'accepter l'offre de services de la firme Enviro-accès Experts GES, au montant de 3 000 \$ avant taxes pour valider le plan de projet et la Déclaration GES révisés pour le projet de la MRC d'Abitibi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et résolu par voie majoritaire :

- De réaffecter au budget 2014 du département Aménagement un montant de 6 000 \$ plus taxes provenant du poste **services techniques n° 02-45000-420** au poste **honoraires professionnels n° 02-45001-410**.

Les conseillers suivants demandent qu'on inscrive leur dissidence: Raymond Carignan, Stéphan Lavoie.

ADOPTÉE



181-09-2014

**ENTENTE DE PARTENARIAT DURABLE AVEC LA VILLE D'AMOS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos, les municipalités rurales et les TNO de la MRC d'Abitibi ont conclu une entente de développement durable le 14 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a transmis une correspondance au préfet de la MRC d'Abitibi le 18 août 2014 l'informant de son intention de renégocier ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu :

- De former un comité qui aura le mandat de renégocier l'entente de développement durable avec la Ville d'Amos;
- De déléguer messieurs Martin Roch, René Martineau et Alain Halley à titre de membres de ce comité de négociation.

ADOPTÉE

182-09-2014

**DÉPART DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu d'adopter une résolution afin de souligner le travail accompli par Monsieur Normand Grenier au cours dernières années au sein de la MRC d'Abitibi et de souligner son départ pour relever de nouveaux défis dans une autre MRC.

ADOPTÉE

183-09-2014

**DOSSIER MONT-VIDÉO – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Vidéo est un site récréotouristique quatre saisons à caractère régional;

CONSIDÉRANT la location géographique du Mont-Vidéo sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT qu'environ 50% de la clientèle de la Corporation du Mont-Vidéo provient de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT la situation financière précaire que vit la Corporation du Mont-Vidéo;

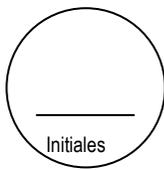
CONSIDÉRANT qu'advenant la fermeture d'une telle infrastructure, les adeptes de sports d'hiver, notamment de ski, seraient dans l'obligation de se rendre au Mont-Kanasuta près de Rouyn-Noranda ou dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'Abitibi de maintenir les activités de la Corporation du Mont-Vidéo;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'Abitibi de faire un partenariat avec la MRC de la Vallée-de-l'Or et la municipalité de Barraute;

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau et résolu par voie majoritaire :

- De contribuer financièrement aux opérations du Mont-Vidéo pour un montant de 175 000 \$ réparti sur cinq années, soit 2014-2015-2016-2017-2018;
- Que cette contribution soit conditionnelle à une implication similaire de la MRC de la Vallée-de-l'Or et de la municipalité de Barraute;
- Que la hauteur des déboursés annuels demeurent à la discrétion de la MRC d'Abitibi;
- Qu'un protocole d'entente confirmant les modalités de la contribution soit signé entre la Corporation du Mont-Vidéo et la MRC d'Abitibi;
- Que la composition du conseil d'administration de la Corporation du Mont-Vidéo assure en tout temps la présence de :
  - i. 1 représentant de la MRC d'Abitibi;
  - ii. 1 représentant de la MRC Vallée-de-l'Or;
  - iii. 1 représentant de la Ville d'Amos;
  - iv. 1 représentant de la municipalité de Barraute.



- QUE le Mont-Vidéo, dès la signature d'un protocole d'entente, assure la mise en place de 2 comités, un comité de vérification et un comité d'investissement, sur lesquels siégeront des représentants de la MRC d'Abitibi, de la MRC Vallée-de-l'Or, de la Ville d'Amos et de la municipalité de Barraute;
- QUE le conseil d'administration du Mont-Vidéo soit en tout temps tenu d'entériner et de déployer les recommandations de ces comités;
- QU'un plan d'opérations annuel et un plan de redressement quinquennal soit soumis par la Corporation du Mont-Vidéo à la MRC d'Abitibi;
- QU'un plan d'immobilisations annuel soit soumis par la Corporation du Mont-Vidéo à la MRC d'Abitibi et qu'en parallèle, que tout investissement supplémentaire non-budgété de plus de 10 000 \$ doive d'abord être approuvé par le conseil d'administration;
- QU'une stratégie visant l'augmentation des revenus soit déposée à la MRC d'Abitibi;
- QU'un rapport d'opération comprenant les états financiers soit déposé à la MRC d'Abitibi à la fin de chaque année d'opération.

Les conseillers de comté suivants demandent qu'on inscrive leur dissidence : Stéphan Lavoie, Pascal Rheault, Marc-Antoine Pelletier et Anita Larochelle.

ADOPTÉE

184-09-2014

#### **DOSSIER MONT-VIDÉO – PRÉSENTATION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guenette, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et résolu par voie majoritaire :

- De prioriser le projet de soutien au Mont-Vidéo et à cet égard, de réserver la somme de 35 000 \$ de l'enveloppe territoriale afin de l'affecter au projet du Mont-Vidéo.
- D'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, à signer pour et au nom de la MRC d'Abitibi, la demande d'aide financière d'une somme de 35 000 \$ au Pacte rural pour le projet de soutien financier à la Corporation du Mont-Vidéo et tous les documents relatifs à cette demande.

Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault demande qu'on inscrive sa dissidence.

ADOPTÉE

#### **DÉPÔT DU PORTRAIT AGROALIMENTAIRE DE LA MRC D'ABITIBI**

Les conseillers de comté sont invités à prendre connaissance du document intitulé "Un portrait du secteur agro-alimentaire de la MRC d'Abitibi" qui leur est remis.

*Il est 22h15 et Messieurs les conseillers de comté suivant s'absentent de la rencontre : Eric Comeau, Guy Baril et Félix Offroy.*

#### **ÉLABORATION D'UN PDZA – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE ÉLARGI**

M. Normand Grenier, directeur du Service de l'aménagement de la MRC d'Abitibi explique que dans la foulée des démarches actuelles, le comité consultatif agricole élargi recommande de poursuivre la démarche déjà entreprise.

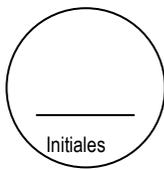
*Il est 22h20 et Messieurs les conseillers de comté suivant reviennent à la rencontre : Eric Comeau, Guy Baril et Félix Offroy.*

185-09-2014

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL (PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu :

- D'autoriser la MRC d'Abitibi à présenter une demande d'aide financière de 28 000 \$ au Pacte rural pour le projet intitulé "Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi".



ADOPTÉE

**186-09-2014**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE – POURSUITE DE LA DÉMARCHÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu :

- D'autoriser la MRC d'Abitibi à poursuivre les démarches liées à la réalisation du Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**187-09-2014**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, à signer la demande d'aide financière au Pacte rural pour le projet intitulé "Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi" et tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

**188-09-2014**

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LE MAPAQ ET LA MRC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, à signer la convention d'aide financière pour le "Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi" et tous les documents relatifs à cette convention avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE

**189-09-2014**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS UN COURS D'EAU INTERMITTENT - AFFLUENT DU RUISSEAU DUBÉ**

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau intermittent de l'affluent du ruisseau Dubé, localisé sur le lot 4 283 456 du cadastre du Québec, est situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau intermittent de l'affluent du ruisseau Dubé est sous la juridiction de la MRC d'Abitibi en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

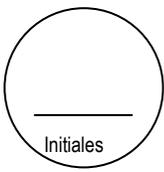
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville a déposé une demande pour effectuer des travaux d'entretien sur une section du cours d'eau intermittent à l'étude (résolution no 83/07/2014);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent, soit à l'enlèvement par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau pour le remettre dans son profil initial;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement numéro 95 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi stipule que :

- « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entretien du cours d'eau intermittent soumis par la municipalité respecte les lignes directrices de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage :

- À utiliser la méthode du tiers inférieur pour les travaux de creusage;
- À effectuer des travaux d'ensemencement des rives et la stabilisation végétale des rives dans les milieux dénudés de végétation, ainsi que l'aménagement de barrières à sédiments tel que présenté ou décrit dans le formulaire « Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation » du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention a pour objectif d'améliorer la fluidité de la circulation d'eau et de rétablir le profil initial du lit du cours d'eau afin d'éviter la dégradation du chemin lors de débordement du cours d'eau à l'étude et d'assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'après examen du projet, il y a lieu d'autoriser l'exécution des travaux d'entretien projetés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien tels que présentés ou décrits dans la présente résolution sur une section du cours d'eau intermittent de l'affluent du ruisseau Dubé localisé sur le lot 4 283 456 du cadastre du Québec sur le territoire de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 144 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Les maires sont invités à prendre connaissance du document intitulé "Rapport de consultation du projet de règlement numéro 144 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi" qui leur est remis.

190-09-2014

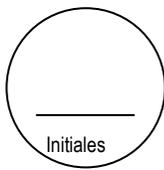
**RÈGLEMENT NUMÉRO 144 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi est entré en vigueur le 18 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le conseil de la municipalité régionale de comté peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter certains ajustements notamment :

- Changer les limites des grandes affectations du territoire, tel que requis par la décision numéro 404608 de la Commission de protection du territoire agricole (demande d'exclusion);
- Mettre à jour les cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans de la rivière Laflamme, secteur du périmètre urbain de la municipalité de Barraute, selon la révision 2013 du Centre d'expertise hydrique du Québec (dossier CEHQ 4132-0807-05-2013-01);
- Permettre la villégiature commerciale ou communautaire dans le cadre d'un projet d'aménagement intégré;
- Ajouter certaines précisions concernant les cours d'eau à débit régulier ou intermittent;
- Ajouter deux sites d'intérêts;
- Permettre des infrastructures publique et communautaire;
- Permettre l'usage public et communautaire dans l'affectation forestière;



CONSIDÉRANT QU'un avis de motion au présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan lors de la séance régulière du 9 avril 2014 (résolution numéro 104-04-2014);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'Assemblée générale des conseillers de comté a adopté un projet de règlement numéro 144 « Modifiant le règlement numéro 109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé » lors de la séance régulière du 14 mai 2014 afin de tenir une consultation publique (résolution numéro 130-05-2014);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a tenu une consultation publique sur le projet de règlement numéro 144 en conformité avec la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de consultation a été déposé l'Assemblée Générale des maires lors de la séance du 10 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par le conseiller de comté Monsieur Ulrick Chérubin et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 144 « Modifiant le règlement numéro 109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé » avec les modifications décrites au chapitre 5.2 à 5.6 du rapport de consultation sur le projet de règlement numéro 144 « Modifiant le règlement numéro 109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé ».

ADOPTÉE

191-09-2014

**NATURE DES MODIFICATIONS AUX PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DU RÈGLEMENT NUMÉRO 144 - ADOPTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu d'adopter tel que présenté le document intitulé "Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme du règlement numéro 144".

ADOPTÉE

192-09-2014

**ÉTUDE SUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à procéder à la recherche de soumissions pour le projet de transport sur les matières résiduelles.

ADOPTÉE

193-09-2014

**RÈGLEMENT Q.2, R.22 – PROBLÉMATIQUE EN SOL IMPERMÉABLE**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement qui modifie le Règlement sur l'évacuation et traitement des eaux usées de résidences isolées, le 20 juillet 2000;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre du Développement Durable et de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) est saisi, depuis de nombreuses années, de la problématique d'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) sur les sols peu ou pas perméables de l'Abitibi-Témiscamingue;

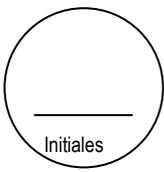
CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC a mis en place le 12 mai 2000 un chantier spécifique afin de trouver une solution abordable économiquement dans les meilleurs délais à la problématique particulière de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final de ce chantier 2000-2009 conclut qu'il n'y a aucun système de traitement ou d'évacuation qui répond aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) lorsque le système d'une résidence isolée se localise dans un sol imperméable (sol argileux);

CONSIDÉRANT QUE le ministère préconise deux alternatives soient :

- Installation de systèmes collectifs lorsque c'est accessible économiquement;
- Faire confiance à l'entreprise privée pour trouver des solutions pour les sols imperméables.

CONSIDÉRANT QUE les solutions accréditée par le Bureau de normalisation du Québec



(BNQ) pour les sols imperméables sont onéreuses (approximativement entre 21 000\$ et 28 000\$), et qu'elle oblige le propriétaire à avoir un contrat à vie avec l'installateur pour l'entretien annuel (750\$ à 1200\$/année);

CONSIDÉRANT QUE le Ministre du développement durable et de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est présentement en processus pour modifier le Règlement sur l'évacuation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) suite à la consultation publique sur un projet de règlement modificateur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au Règlement sur l'évacuation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) n'apportent aucune réponse à la problématique de fond, le nouveau règlement demeurant basé sur le principe d'infiltration dans le sol des eaux traitées alors que nos sols sont imperméables ou très peu perméables;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications entraînent des obligations et responsabilités additionnelles aux municipalités et aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications fournissent aux municipalités de nouveaux « outils » pour intervenir plus facilement sur la « mise aux normes » des installations d'avant 1981, mais que la solution pour la mise aux normes en sols imperméables ou très peu perméables est difficilement justifiable d'un point de vue économique;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue présente, dans plusieurs secteurs, des sols imperméables majoritairement constitué d'argile;

CONSIDÉRANT QU'une modification au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) devrait offrir une alternative accessible économiquement pour le sol imperméable ou peu imperméable soit :

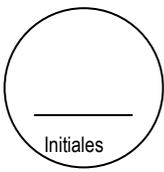
- à l'exemple, permettre l'utilisation de sols d'emprunt contrôlé (sols perméables) pour l'aménagement de champ de polissage dont les sols de surface sont constitués à plus de 60% de sols imperméables sur plusieurs mètres d'épaisseur;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Conférence des Préfets de l'Abitibi-Témiscamingue jugent important et primordial de trouver des solutions à l'application du règlement puisque le règlement actuel compromet grandement le développement de nos communautés rurales, de villégiature et urbaines non desservis par un réseau d'égouts, et ce, dans le respect de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan appuyé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau et unanimement résolu de demander la collaboration du MDDELCC afin de poursuivre les recherches et de concevoir des systèmes de traitements des eaux usées des résidences isolées avec les caractéristiques suivantes :

- Adaptés aux particularités des sols imperméables ou très peu perméables (sol argileux) et aux rigueurs du climat de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Accessibles économiquement pour tous les citoyens (moins coûteuse en sols argileux);
- Conçus afin d'être conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22).

ADOPTÉE



194-09-2014

**RÉSOLUTION POUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS DSI-2003 AUX AUTORITÉS CONCERNÉES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie stipule que chaque municipalité doit déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique (rapport d'incendie DSI-2003) ;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi prévoit à l'action 7.1 qu'après chaque intervention, les SSI complètent le rapport d'incendie prescrit par le MSP;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi prévoit à l'action 7.2 que ce rapport soit transmis au MSP, à la MRC ainsi qu'à la municipalité concernée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu :

- D'inviter les municipalités de la MRC à se conformer à la Loi sur la sécurité incendie et au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi en déposant leur rapport DSI-2003 avant le 29 février de chaque année.

ADOPTÉE

**MODIFICATION AU SCHÉMA INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE**

La municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville a adopté une résolution demandant au ministère de la Sécurité publique de lui accorder un délai de 5 minutes pour la partie sud de son territoire ce qui porterait ce délai de 25 minutes à 30 minutes. Cette demande de modification sera incluse au Rapport annuel de l'an 4 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi.

195-09-2014

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DU SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'adopter tel que présenté le document intitulé "Rapport d'activités année 4 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie".

ADOPTÉE

**DÉLÉGATION DE GESTION DE BAUX DE VILLÉGIATURE, SABLIERES ET GRAVIÈRES**

La MRC d'Abitibi est toujours dans l'attente de nouvelles du ministère concernant la signature de cette entente.

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION**

**Lac à l'épaule**

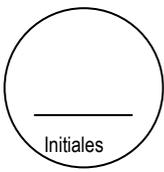
Monsieur Martin Roch, préfet, explique qu'il a sollicité l'avis des conseillers de comté concernant la pertinence d'organiser un Lac à l'épaule. Il explique qu'il a suggéré que les frais d'un tel événement soient assumés par les municipalités étant donné que celui-ci n'était pas prévu au budget 2014 de la MRC. Il aimerait que cette rencontre permette d'approfondir les sujets qui ne peuvent être abordés lors des assemblées générales.

**Coupe Dodge**

Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau informe les conseillers qu'il est possible que la Coupe Dodge 2015 ait lieu à Amos.

**PG Solutions**

Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau aimerait connaître l'état de la demande qui avait été transmise aux conseillers au printemps concernant le programme offert par PG Solutions.



**REPRÉSENTATIONS DU PRÉFET**

Les conseillers de comté sont invités à prendre connaissance du document intitulé "Représentations du préfet" qui leur est remis.

**196-09-2014**

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit ajournée à 23h07.

ADOPTÉE

---

Martin Roch  
Préfet

---

Josée Couillard  
Directrice générale adjointe